

COMMUNE D'AINGERAY



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 16 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers votants : 13
Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. COTTRELLE Sylvain, M. CURÉ Emilie, M. DINEE Olivier, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, Mme JEZEQUEL Valérie, M. LACROIX Thierry, M. PREVOST Jean-Luc, M. ROUCHON Alain et Mme THOUVENOT Nathalie

Absent(e)s excusé(e)s : Mme DEMARQUE Sabrina

Absent : M. RISSER Xavier

Excusée ayant donné procuration :

M. DUROUCHARD ayant donné procuration à M. DINEE Olivier

M. HALLER Philippe ayant donné procuration à M. COTTRELLE Sylvain

M. MORET Damien ayant donné procuration à Mme THOUVENOT Nathalie

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

1. Centre de gestion - Adhésion au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
2. Renouvellement convention Autorisation Droits du Sol - Ville de Toul
3. Restauration Grenier de la mairie
4. Achats illuminations de Noël
5. Tarif location de salles
6. Distributeur de Pizza
7. Passage à l'instruction budgétaire M57
8. Questions diverses

A 18h00, M. STAROSSE, 10^e vice-président de la CC2T a fait un point sur la situation en 2021 et sur les perspectives de la gestion des déchets.

La séance de conseil municipal a débuté à 19h00.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Subvention en faveur de Pêche et Nature du Toulais » - Point qui sera rajouté à la fin des autres sujets traités.

Les membres du Conseil APPROUVENT à l'unanimité l'ajout de ce nouveau point.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture, le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

01 - CENTRE DE GESTION - ADHESION AU R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle propose aux collectivités une mission d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au RGPD des traitements de données personnelles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'adhérer au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- De l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- De désigner auprès de la CNIL le CDG 54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil AUTORISENT le Maire à :

- Signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitement des données personnelles de la collectivité ;
 - Prendre et signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- Désigner auprès de la CNIL le CDG54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

02 - RENOUELEMENT CONVENTION AUTORISATION DROITS DU SOL - VILLE DE TOUL

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une convention avec la ville de Toul est déjà existante. En effet, dans un souci d'efficacité et de rationalisation des moyens, plusieurs communes membres de la Communauté de Communes Terres Tuloises ont souhaité au 1^{er} janvier 2019 bénéficier des services de la Ville de Toul, compétente en la matière, en vue d'assurer le service d'instruction de leurs Autorisations du Droits des Sols (ADS) et le partager avec elles.

Pour ce faire une convention doit être signée avec la ville de Toul, afin de confier au futur service instructeur mutualisé, l'instruction de tout ou partie de leur ADS :

Option 1 : toutes les ADS : 220 € / ADS

Option 2 : toutes les ADS sauf Cu = 240 € / ADS

Option 3 = Toutes les ADS sauf Cu et DP = 320 €/ ADS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Aingeray avait réalisé une convention avec la mairie de Toul afin que leur service instructeur prenne en charge uniquement les Permis de Construire, soit l'option 3.

A ce jour, la mairie d'Aingeray gère donc les Certificats d'Urbanisme de simple information et Déclaration Préalables de travaux, qui sont conservés par la commune

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de continuer avec cette option et de revoir notre position lorsque le PLUi sera mis en place.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le renouvellement de la convention liant la Commune à la Ville de Toul pour l'instruction des Autorisations du Droits des Sols pour la période 2022-2024 Et AUTORISE le maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier qu'il soit administratif, financier ou budgétaire.

03 - RESTAURATION GRENIER DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'isolation de la mairie serait bonne à faire ainsi que la rénovation de la toiture. Une perdition de chauffage conséquente est notamment visible sur les factures d'électricité. Un devis avait été réalisé en 2021 concernant la toiture de la mairie, il était de 24 800 € Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil présents, leurs autorisations pour poursuivre dans cette réflexion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour poursuivre le projet

04 - ACHATS ILLUMINATIONS DE NOEL

~~Monsieur DINEE Olivier présente au Conseil Municipal un devis pour l'achat de nouvelles illuminations de Noël, notamment aux entrées/sorties de village dans un 1^{er} temps. Un devis présentant les achats envisagés a été présenté aux conseillers pour un montant de 3216 € HT.~~

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'achat de nouvelles décorations de Noël et AUTORISE le Maire à signer le devis tel que présenté.

05 - TARIF LOCATION DE SALLES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du dernier Conseil Municipal, les conseillers devaient réfléchir si oui ou non les tarifs des locations de salles augmenteraient.

Monsieur COTTRELLE a fait une étude des tarifs proposés dans les villages voisins. Il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur une augmentation des tarifs

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (7 CONTRE / 2 ABSTENTION / 4 POUR) le Conseil Municipal DECIDE de ne pas revaloriser les tarifs de location.

06 - DISTRIBUTEUR DE PIZZAS

Lors du dernier Conseil Municipal il a été décidé de demander l'avis des habitants concernant l'installation d'un distributeur de pizzas dans le village.

Un doodle a été réalisé afin que ces derniers puissent se prononcer sur le sujet. Il en est ressorti que sur les 93 réponses, 77 personnes sont favorables.

L'entreprise prendra en charge elle-même l'installation/branchement électrique de la machine. Elle sera probablement installée à côté de la machine à pain actuellement en place.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'installation d'un distributeur autonome de pizzas

07 - PASSAGE A L'INSTRUCTION BUDGETAIRE M57

Le plan comptable applicable aux collectivités évolue. Ce changement de nomenclature s'accompagnera également de la mise en place du compte financier unique qui remplacera le compte administratif établi par nos services et le compte de gestion établi par le comptable.

Ce nouveau passage sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le passage à l'instruction budgétaire M57.

08 - SUBVENTION A « PECHE ET NATURE DU TOULOIS »

Comme annoncée au début de ce Conseil, Monsieur le Maire a demandé l'autorisation d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour.

La Fédération de Meurthe et Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique à crée une aire de pêche partagée accessible aux personnes à mobilité réduite sur la Moselle à AINGERAY.

Le projet total s'élève à 8 985.12 € TTC

L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A) a pris en charge la plus grosse partie, soit 6 485.12 €

La Fédération de Meurthe et Moselle pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (F.D.A.A.P.P.M.A) a financé à hauteur de 1000 € le projet ;

La F.N.P.F à hauteur de 1000 €

Et il est demandé à la Commune d'Aingeray de subventionner le projet à hauteur de 500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la subvention de 500 € à Pêche et Nature du Toulinois

AFFAIRES DIVERSES

- ✚ Commissions Communales des Impôts Direct : C.C.I.D. : Réunion prévue le 03 mars à 14h00. Une convocation sera envoyée prochainement
- ✚ Réunion Hall Boulangerie : Une réunion de chantier est prévue vendredi 18 février à 11h00.
- ✚ Avancement du projet « Travaux Rue de Liverdun » : Pour le moment, la CC2T est venue faire des relevés d'assainissement. Le Maître d'œuvre était en vacances donc de ce côté les choses ont stagné. Relance téléphonique dès semaine prochaine.

La séance est levée à 20h00

Fait à Aingeray, le 18/02/2022

Le Maire,

André FONTAINE

